



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 26 février 2020 - PV N°2

PRESENTS : MM. BLOND Jean Louis (Président) - MERY Didier - SOLER Aubin

EXCUSE : MM. DESCHAMPS Jean Claude - MARTY Alain - NEBRA François - SAVARY Laurent

ASSISTE : M. MATTENET Patrick (Président du District)

NOUVEAUX DOSSIERS

Dossier n°4 : Arbitre M. DEVOS Mickaël

Club d'appartenance : **THIVIERS** Demande son rattachement à **HAUTEFORT**

Considérant que la demande de changement de club est motivée en raison de facilités de transport pour ses parents qui doivent l'emmener au club.

Considérant que le club de **HAUTEFORT** présente un justificatif de domicile reçu le 13 décembre 2019 (quittance de loyer).

Considérant l'article 33.C : « les arbitres licenciés dans un club (...) ne peuvent couvrir leur club que si leur demande est motivée par l'une des raisons suivantes : modification de situation professionnelle ou personnelle, laissée à l'appréciation de la Commission ».

Par ces motifs : la commission accorde le rattachement à **HAUTEFORT** dès la saison **2019/2020**

Dossier n°5 : Arbitre M. MORIN Flavien

Club d'appartenance : **VERGT**

La commission prend note de sa demande d'une année sabbatique.

Dossier n°6 : Arbitre M. TEILLOUT Julien

Club d'appartenance : **PAYS DE MAREUIL**

La commission prend note de sa demande pour arbitrer en District 16.

Dossier n°7 : Arbitre M. LACHAUD Ludovic

Voir extrait PV CRSA du 22 Février 2020.

Dossier n°8 : Arbitre M. GARCIA Olivier

Club d'appartenance : **LA BACHELLERIE**

Considérant que la demande de renouvellement de licence de **M. GARCIA Olivier** a été faite le **03 Octobre 2019**.

Considérant l'**Art 26 alinéa 3** du statut fédéral de l'Arbitrage : « Les arbitres peuvent effectuer cette demande du 1^{er} juin au **31 août** pour les arbitres renouvelant leur licence... ».

La commission dit que **M. GARCIA Olivier** :

- est classé indépendant pour la saison **2019/2020**
- ne couvre pas **LA BACHELLERIE** pour la saison **2019/2020**

Dossier n°9 : Arbitre M. NIDHOIRI Ahmed

Club d'appartenance : **THIVIERS**

Considérant que la demande de renouvellement de licence de **M. NIDHOIRI Ahmed** a été faite le **15 Octobre 2019**.

Considérant l'**Art 26 alinéa 3** du statut fédéral de l'Arbitrage : « Les arbitres peuvent effectuer cette demande du 1^{er} juin au **31 août** pour les arbitres renouvelant leur licence... ».

Par ces motifs, la commission dit que **M. NIDHOIRI Ahmed** :

- est classé indépendant pour la saison **2019/2020**



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 26 février 2020 - PV N°2

- ne couvre pas THIVIERS pour la saison 2019/2020

THIVIERS se trouve en 1^{ère} année d'infraction et ne pourra utiliser que 4 mutés pour son équipe A pour la saison 2020/2021.

Dossier n°10 : Arbitre M. BLONDY Jonathan

Club d'appartenance : VERGT

Demande son rattachement à CENDRIEUX LA DOUZE.

Vu et pris note. La commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

COURRIERS CRSA

- Extrait PV réunion CRSA du 28 Septembre 2019 :

Arbitre M. ZGHAL Mohamed

Club quitté : A.S. MARCELLOISE (26) Club d'accueil : A.S. NONTRON ST PARDOUX

Dit que l'arbitre couvre dès la saison 2019/2020 le club de NONTRON ST PARDOUX.

- Extrait PV réunion CRSA du 18 Décembre 2019 :

Arbitre M. PITA CARIDAD Clément

Club quitté : CERET F.C (66) Club d'accueil : BERGERAC PERIGORD F.C

Cet arbitre couvre le club de BERGERAC PERIGORD F.C. dès la saison 2019/2020.

- Extrait PV réunion CRSA du 22 Février 2020 :

Arbitre M. LACHAUD Ludovic

Club quitté : ST LEON SUR VEZERE Club d'accueil : THENON LIMEYRAT

Cet arbitre couvre le club du F.C. THENON LIMEYRAT dès la saison 2019/2020.

Considérant que le club quitté est le formateur, M. LACHAUD Ludovic est compté à l'effectif de ST LEON SUR VEZERE pour 2 saisons sauf s'il cesse d'arbitrer (Art 35 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

- Mail CRSA du 26 Février 2020:

DORDOGNE - Régional 2 : PRIGONRIEUX FC

Manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction

COURRIERS DIVERS

- 27/01/2020 Arbitre : M. MORTASSAGNE Xavier

Club d'appartenance : BRANTOME

Vu et pris note de son indisponibilité pour intervention chirurgicale

- 30/01/2020 Arbitre : M. DUBOIS Damien

Club d'appartenance : THENON /LIMEYRAT

Vu et pris note de son indisponibilité



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 26 février 2020 - PV N°2

Ci-dessous, la liste des clubs de District en infraction au 31 janvier 2020 :

CLUBS	Division	Obligation	Manque	Infraction
AGONAC	D3	1	1	1 ^{ère}
CONDAT	D3	1	1	1 ^{ère}
DOUZILLACOISE LUDOVICENNE	D2	1	1	1 ^{ère}
EXCIDEUIL ST MEDARD	D3	1	1	1 ^{ère}
LES EYZIES	D3	1	1	1 ^{ère}
MARSANEIX	D3	1	1	1 ^{ère}
MEYRALS	D2	1	1	1 ^{ère}
TERRASSON USA	D3	1	1	1 ^{ère}
THIVIERS	D1	2	1	1 ^{ère}
VANXAINS	D3	1	1	1 ^{ère}

RAPPEL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique.

La commission rappelle que toute contestation ou réclamation devra être faite par écrit. Il ne sera pas donné suite aux requêtes faites par téléphone.

Le Président,

Jean Louis BLOND